

La revue scientifique \_ Les Cahiers du CBRST  
Lettres, Sciences Humaines et Sociales

N° 13 Juin 2018

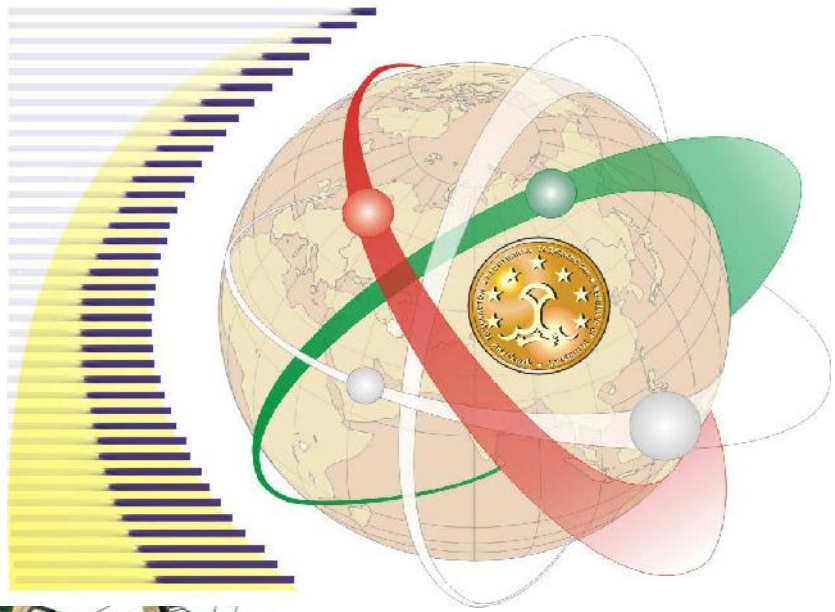


# La revue scientifique Les Cahiers du CBRST

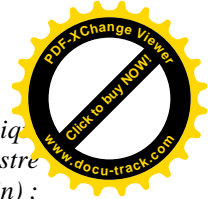
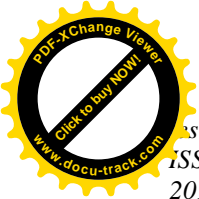
*La science au service de la société*

## DOSSIERS

# Sociétés Environnement Développement



*Lettres, Sciences Humaines et Sociales*  
N° 13 Juin 2018 ; ISSN : 1840-703X,  
Cotonou (Bénin)  
[cahiersducbrst@yahoo.fr](mailto:cahiersducbrst@yahoo.fr) ;  
[cahiersducbrst@gmail.com](mailto:cahiersducbrst@gmail.com)



*Cahiers du Centre Béninois de la Recherche Scientifique et Technique*  
ISSN : 1840-703X; Dépôt légal n° 10588 du 09/08/2018 ; 3ème trimestre  
2018 Bibliothèque Nationale du Bénin 03 B.P. : 1665 Cotonou (Bénin) ;  
(229):95957332; 95403914 cahiersducbrst@yahoo.fr ;  
cahiersducbrst@gmail.com

---

**Directeur de Publication :** Marc KPODEKON ; **Directeur Général du CBRSI**

**Rédacteur en Chef :** SOGLO Y. Yves      **Conseiller Scientifique :** Apollinaire Guy  
MENSAH ; *Directeur de Recherche*

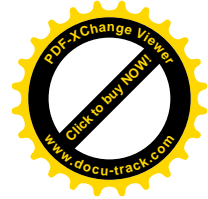
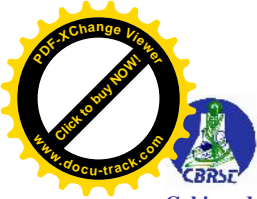
---

#### Comité scientifique

Pr. DARBOUX Raphael (Bénin)	Pr. HONTONFINDE Félix (Bénin)
Pr. BIGOT André (Bénin)	Pr. TOUKOUROU Fatiou (Bénin)
Pr. AKPONA Simon (Bénin)	Pr. FAYOMI Benjamin (Bénin)
Pr. LALEYE Anatole (Bénin)	Pr. MAKOUTODE Michel (Bénin)
Pr. HOUNNOU Gervais (Bénin)	Pr. TCHITCHI Toussaint Y. (Bénin)
Pr. HOUNGBE Fabien (Bénin)	Pr. OYEDE Marc (Bénin)
Pr. Michel BOKO (Bénin)	Pr. EDORH Patrick A. (Bénin)
Pr. KOUMAKPAYI Taofiki (Bénin)	Pr. AKOEGNINOUE Akpovi (Bénin)
Pr. SAMBA KIMBATA Joseph (Congo B)	Pr. CLEDJO Placide (Bénin)
Pr. GBEASSOR Messanvi (Togo)	Pr. DOMINGO Etienne (Bénin)
Pr. MASSOUGBODJI Achille (Bénin)	Pr. HOUNDENOU Constant (Bénin)
Pr. AFOUDA Abel (Bénin)	Pr. MENSAH Guy Apollinaire
Pr. ZOUNGRANA Pierre Tanga (Burkina)	Pr. TOSSA Joel (Bénin)
Pr. MOUDACHIROU Mansourou (Bénin)	Pr. SINSIN Brice (Bénin)
Pr. JOSSE Roger (Bénin)	Pr. GBENOUE Joachim (Bénin)
Pr. LALEYE Anatole (Bénin)	Pr. LALEYE Philippe (Bénin)
Pr. MOUDACHIROU Mansourou (Bénin)	Pr. TCHAMIE Tiou (Togo)
Pr. TOUKOUROU Fatiou (Bénin)	Pr. GBAGUIDI Fernand (Bénin)
Pr. AGBOSSOU K. Euloge (Bénin)	Pr. ANIGNIKIN Sylvain (Bénin)
Pr. SOULO Henri (Bénin)	Pr. AHANHANZO Corneille (Bénin)

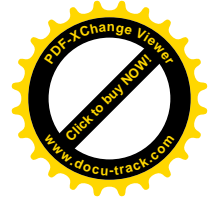
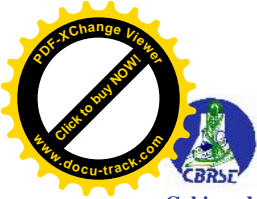
**COMITE DE LECTURE :** Prof NOUHOUE Albert; Prof AGBOSSOU K. Euloge ; Pr AVLESSI Félicien ; Prof CLEDJO Placide; Prof da CRUZ Maxime ; Prof DIMON BIAOU Fidèle ; Prof DOMINGO Etienne ; Prof EDIAH Daniel ; Prof KOUNOUHEWA Basile ; Prof MENSAH G. A. ; Prof TOSSOU Okri Pascal ; Prof YAYI Eléonore ; Dr TENTE Brice; Dr YABI Ibourahima ; Dr. Zacharie SOHOU ; Pr. JOSSE Roger ; Pr. LALEYE Anatole ; Pr. OUMOROU Madjidou ; Prof BOKO Gabriel; Prof MONGBO Roch ; Prof. SOULO Henri ; Dr ALAMOUE Eric ; Dr AZANDO E. V. ; Dr DOUGNON Victorien ; Dr FOURN Elisabeth; Prof GBAGUIDI Fernand; Dr GBANGBOCHE A. B. ; Pr GLELE KAKAI Romain ; Prof TCHIBOZO Eric; Pr HONTONFINDE Félix ; Pr HOUNHOUEGAN Joseph ; Pr KPOVISSI Salomé ; Pr OYEDE Marc ; Pr. Ag. FOLLIGAN Bénédiction ; Pr. Ag. YAO-GNANGOURA Victor ; Pr. AKPONA Simon ; Pr. ALLABI Aurel ; Pr. BIGOT André ; Pr. CHIKOU Antoine ; Pr. DARBOUX Raphael ; Pr. Fulgence AFOUDA; Pr. GBAGUIDI Fernand ; Pr. HOUNGBE Fabien ; Pr. HOUNNOU Gervais ; Prof. Ag. MOUMOUNI Hassane ; Prof AHOHOUNKPANZON Michel; Prof AINA Martin ; Prof ALLABI Aurel ; Dr BAGODO Obarè ; Dr HOUNGNIHIN Roch ; Dr GUENDEHOU Sabin ; Dr JOHNSON Christian; Dr KPOHOU Ferdinand

*Toute reproduction, même partielle de cette revue est rigoureusement interdite. Une copie ou reproduction par quelque procédé que ce soit, photographie, microfilm, bande magnétique, disque ou autre, constitue une contrefaçon passible des peines prévues par la loi 84-003 du 15 mars 1984 relative à la protection du droit d'auteur en République du Bénin.*

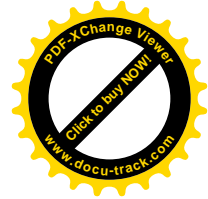
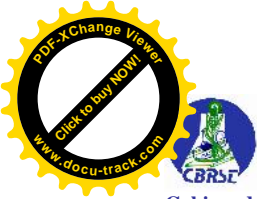


## SOMMAIRE

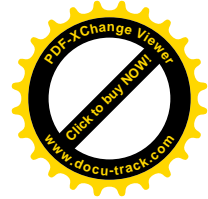
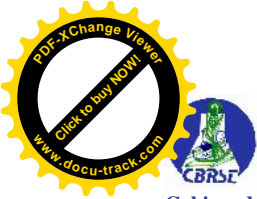
1. **Déterminants des dépenses publiques au Benin.....1**  
*Alfred DOSSA ; J. Eric Georges YETONGNON*
2. **Acteurs de la pêche et dynamique d'exploitation des ressources halieutiques dans la sous-préfecture de Bingerville (Côte d'Ivoire).....27**  
*GAUZE Touao Kah Martine, LARGATON Guénolé Sékongo, Yao Sylvain Charles KAKOU*
3. **Analyse du bien-être subjectif des ménages au Benin.....44**  
*Monsoï Kenneth Colombiano KPONOU*
4. **Emigration, transformations spatiale et socioéconomiques dans le cercle de Kita au Mali.....72**  
*Kadidiatou COULIBALY*
5. **The burden of motherhood in binwell sinyangwe's a cowrie of hope.....90**  
*SIDI CHABI Moussa, AGUESSY Yélian Constant*
6. **Géographie de la chaine de valeur du vivrier marchand en Côte d'Ivoire : l'exemple du riz dans le département de Divo.....118**  
*Marcel DAGO, Guissa Desmos Francis DAKOURI, Bidi Lehou Franck Cyril TAPE, Bidi Jean TAPE*
7. **Références historiques et patrimoniales dans la discographie d'Alekpehanhou : la double médiation culturelle.....139**  
*Paul AKOGNI*
8. **Déterminants potentiels de la persistance du paludisme au Benin..161**  
*Ibrahima ADJARRO*
9. **Circulation routière et vulnérabilité des populations aux accidents dans l'agglomération Parakoise au Benin (Afrique de l'Ouest) .....180**  
*Benjamin S. ALLAGBE*



- 10. Croissance démographique et dynamique d'occupation spatiale dans les villes de Porto-Novo et d'Adjarra.....200**  
*Toussaint VIGNINOÛ ; Frédéric G. ATACLE ; Auguste T. HOUINSOU ; Odile DOSSOU- GUEDEGBE*
- 11. Techniques endogènes de la métallurgie secondaire du fer (forge) à Bassila, Nord-Benin (XVIIe au XXIe siècle) : défis de pérennisation et d'innovation.....222**  
*Obarè B. BAGODO, Abdou Gafarou GOMINA*
- 12. Speech act analysis of president Akufo-addo's discourses about Africa's dependency on the west.....254**  
*Servais Dieu-Donné Yédia DADJO*
- 13. Le Pulaaku et les valeurs socio-culturelles des peuls du Burkina-Faso.....283**  
*DIALLO Adama*
- 14. Représentations sociales du handicap de naissance dans la société Béninoise.....315**  
*Ibrahima ADJARRO*
- 15. Déterminants de la valorisation du patrimoine marin côtier au Benin.....335**  
*Roch Edgard GBINLO, Jean-Luc Dewanou HOUNGBEME, Sylvain HEKPONHOUE*
- 16. Property rights in the context of the american nation.....359**  
*Ferdinand KPOHOUE, Paul CHABI*
- 17. Analyse de la perception des changements climatiques par les producteurs de maïs au Benin.....375**  
*Yves Yao SOGLO, Cocou Jaurès AMEGNAGLO, Armand Fréjuis AKPA*
- 18. Potentialités naturelles et production de tomate dans l'arrondissement de Grand Popo (commune de Grand-Popo) .....400**  
*TCHAKPA Cyrille, AZALOU TINGBE Fanès V., AZONHE Thierry Hervé Setondji Nicéphore, BOKO M.*



- 19. Les pratiques foncières locales dans les fermes agricoles dans le Benin méridional : cas de la commune de Zagnanado.....420**  
*Charlemagne TOMAVO, Albert J. NOUHOUAYI*
- 20. Problématique des décharges incontrôlées dans la commune d'Abomey-Calavi au Benin.....455**  
*YEMADJE Alda A. S.*
- 21. Les pratiques du boo dans le football à Cotonou au Benin.....477**  
*ZINSOU Minassou Paul Félix*
- 22. Poétique des paroles injurieuses : exemple des Solem-Koeese du Yatenga.....501**  
*ZOUNGRANA Moumouni*
- 23. Apport des SIG dans le suivi des indicateurs sociodémographiques et environnementaux de la ville de Cotonou au Bénin.....530**  
*Mama DJAUGA, Ismaïla TOKO IMOROU, Omer THOMAS, Christian G. J. SANT'ANNA*
- 24. Effet causal du pacte de convergence de stabilité de croissance et de solidarité sur la convergence réelle au sein de l'UEMOA.....556**  
*Laurent Gbèdaso AKPO*
- 25. Groupes d'assurance informelle et utilisation des services de santé au Benin.....578**  
*Alexandre Y. ZOUNMENO*
- 26. Eau et conflits autour de l'eau en Afrique de l'ouest : les "lacs" Nokoué et Ahémé dans le sud Bénin .....600**  
*Mathias Dossou TOFFI, Ignace Coffi BALLO, Clément Codjo GNIMADI*
- 27. Nouvelles données sur le peuplement holocène de la grande côte du Sénégal : les résultats préliminaires des investigations archéologiques a Mboro Taïba.....633**  
*Matar NDIAYE*



- 28. Analyse de la qualité de l'enseignement dans les collèges publics de la commune de Toffo à l'ère du recrutement massif d'enseignants vacataires.....655**  
*Cyriaque S. C. AHODEKON, Joseph KPONOU*
- 29. Facteurs d'insertion et mécanismes de maintien dans le milieu prostitutionnel à Cotonou.....689**  
*Emile Comlan BADEVOU, Dodji AMOUZOUVI*
- 30. Enjeux de négociation en santé communautaire : cas des relais communautaires/ membres du groupe de soutien dans la lutte contre l'ulcère de buruli a Sedje-Houegoudo (sud-Benin).....725**  
*Sonagnon Inès Elvire AGBO, Eric AKPI, Roch Christian JOHNSON, Dodji AMOUZOUVI*
- 31. Pressions foncières et dynamique spatiale du continuum côtier Ouidah-Cotonou-Seme-Podji (Benin).....754**  
*Brice Sèvègni TCHAOU & Odile DOSSOU GUEDEGBE*



## **ANALYSE DE LA QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT DANS LES COLLEGES PUBLICS DE LA COMMUNE DE TOFFO A L'ERE DU RECRUTEMENT MASSIF D'ENSEIGNANTS VACATAIRES**

**Cyriaque S. C. AHODEKON<sup>1</sup>, Joseph KPONOU<sup>2</sup>**

<sup>1</sup>Enseignant à l'UAC/ drahodecyrcefad@yahoo.fr

<sup>2</sup>Doctorant à l'EDP-FASHS/UAC/ joskponou@gmail.com

### **RESUME**

*Le choix de ce sujet de recherche est sous-tendu par le constat selon lequel l'encadrement pédagogique des élèves est assuré en grande majorité dans nos collèges par les enseignants vacataires sans aucune formation initiale. Cette étude vise à évaluer la qualité de l'enseignement que dispense cette catégorie d'enseignants dans les collèges publics d'enseignement général de Toffo. Ainsi, en vue d'atteindre cet objectif, nous avons adopté une démarche méthodologique qui a pris en compte l'étude documentaire, les enquêtes du terrain, l'analyse et l'interprétation des résultats. Ceux auxquels notre recherche a abouti, ont porté essentiellement sur les facteurs explicatifs du recrutement massif des enseignants vacataires et des conséquences qui en découlent. Il s'agit des facteurs d'ordres socio-économique, institutionnel et conjoncturel et des conséquences d'ordres financier, psychopédagogique et professionnel. Après toute analyse, nous avons constaté que chacun de ces facteurs reste déterminant dans l'explication du recrutement massif des enseignants vacataires au regard de sa prédominance dans les résultats et entraîne des conséquences sur la qualité de l'enseignement que reçoivent les apprenants.*

**Mots-clés:** *qualité, enseignant, enseignement, vacation, formation.*



## ABSTRACT

*The choice of this subject of research is underlain by the report according to which the teaching framing of the pupils is ensured in great majority in our colleges by the free-lance teachers without any initial formation. This study aims at evaluating the quality of the teaching which gives this category of teachers in the public colleges of general education of Toffo. Thus, in order to achieve this goal, we adopted a methodological step which took into account the documentary study, the investigations of the ground, the analysis and the interpretation of the results. The results to which our research led, related primarily to the explanatory factors of the massive recruitment of the free-lance teachers and the consequences which result from this. They are the factors of orders socio-economic, institutional and of the economic situation and of the consequences of orders financier, psycho pedagogic and professional.*

*After all analysis, we noted that each one of these factors remains determining in the explanation of the massive recruitment of the free-lance teachers taking into consideration his prevalence in the results and entail the effects on the quality of the teaching which receive learning them.*

**Key words:** *quality, teacher, teaching, vacation, formation.*

## INTRODUCTION

La formation des cadres d'une localité et d'une nation relève de la responsabilité de l'institution scolaire qu'est l'école. Elle constitue la mission à elle confiée par la République. Mais pour être bien assumée, cette responsabilité mérite d'être assignée à des personnes bien averties, c'est-à-dire à des hommes et des femmes ayant reçu une formation qui les prédispose à un bel exercice de ce métier. Le lieu formel qui prépare les professionnels de ce métier, demeure les écoles normales d'instituteurs pour les enseignants de la maternelle, du primaire et les écoles normales supérieures pour ceux du secondaire. Mais depuis plusieurs années, la nécessité impérieuse de prendre par une école normale de formation



professionnelle semble ne plus être de mise. C'est pourquoi, il est aisé de constater de nos jours que la grande majorité des classes de l'enseignement secondaire est conduite par des jeunes détenteurs de diplômes académiques sans avoir suivi au moins une formation initiale de base. Indisposé par cette situation en notre qualité d'étudiant soucieux des problèmes qui affectent le système éducatif béninois, nous avons choisi d'orienter notre réflexion dans ce sens. C'est ce qui a motivé le choix du présent sujet de recherche dont le libellé se présente comme suit : «Analyse de la qualité de l'enseignement dans les collèges publics de la commune de Toffo à l'ère du recrutement massif d'enseignants vacataires ». Quand on sait que c'est de l'école que provient le capital humain dont a besoin chaque pays pour assurer son développement socio-économique, il est alors normal que la formation de ses citoyens soit considérée comme une chose précieuse qui ne saurait faire l'objet d'une négligence ou d'une légèreté. Autrement dit, compte tenu de l'importance du rôle de chaque citoyen vis-à-vis de son pays pour promouvoir son développement, il est alors nécessaire qu'il soit bien préparé par l'école. Mais cette dernière semble être en train de faillir quelque peu à cette noble mission parce qu'elle n'est pas dotée ces dernières années des acteurs formés à l'avance pour être dévolus à cette tâche. C'est ce qui fait qu'au cours secondaire, la conduite des classes est devenue l'œuvre des enseignants dits vacataires dont le nombre ne fait que s'accroître chaque année et devient de plus en plus prédominant par rapport à celui des autres catégories d'enseignants.

Quand on se réfère aux décisions issues de la conférence des forces vives de la nation, aux Etats Généraux sur l'Éducation de 1990 et à l'adoption en février 1991 du document-cadre de politique éducative, l'État béninois a entrepris de mettre en place un système éducatif performant en adéquation avec les objectifs du développement national, on est en droit de dire qu'on semble s'écarter de l'atteinte desdits objectifs. En effet, l'adoption de ce système de recrutement des enseignants devant accomplir cette



mission de haute importance ne rassure pas qu'on est sur une bonne voie pour l'atteinte de ces objectifs.

Dans le but d'appréhender les effets de ce phénomène sur la qualité de l'enseignement dispensé ces dernières années dans nos établissements secondaires, nous avons organisé la réponse à cette préoccupation autour des résultats de nos recherches que nous présentons dans un travail élaboré selon le plan de rédaction qui prend en compte les axes suivants : la présentation de la démarche méthodologique, des résultats et leur analyse à travers une recherche fondamentale et une recherche appliquée.

## 1-PROBLEMATIQUE

Le métier d'enseignant est un métier noble et sacerdotal. Toute personne qui aspire à l'exercer doit l'avoir appris avant de s'y engager. C'est dans cette dynamique qu'il est souvent dit: « *Tout cadre n'est pas enseignant ; est enseignant (e) celui ou celle qui sort d'une école normale* ». Mais au Bénin, il est connu de tous qu'aujourd'hui beaucoup de personnes en l'occurrence les jeunes gens ayant fait quelques années universitaires dans les filières d'instruction en quête de travail s'y retrouvent au cours secondaire sans une formation initiale d'entrée. Parlant de matières d'instruction, nous voudrions évoquer les disciplines telles que l'histoire, la géographie, la philosophie, l'anglais, l'espagnol, les mathématiques, les sciences physiques et chimiques, la sociologie-anthropologie et autres dans lesquelles on forme les étudiants pour l'acquisition des connaissances scientifiques et livresques. Elles ne servent pas à doter les étudiants des capacités, des habiletés et des compétences pédagogiques nécessaires pour aller enseigner directement dans les écoles, les collèges d'enseignement général et les lycées. Mais il n'est pas rare de constater que de nos jours, les étudiants se font recruter dans ces établissements pour dispenser des cours après deux ou trois années d'études. Le problème fondamental qui a retenu notre attention et qui nous pousse à formuler ce sujet de recherche est celui du constat lié à l'utilisation massive desdits enseignants. Autrement dit, la formation académique dans les filières ci-dessus citées en exemples ne donne pas aux étudiants les



aptitudes pédagogiques nécessaires en matière de la tenue des classes pour que les produits qui y sortent puissent être directement utilisés sur le terrain d'enseignement. Etant donné que le métier d'enseignant est un métier qui s'apprend, quels résultats pourraient donner les personnes qui interviennent dans un secteur si délicat sans une formation appropriée ? N'est-ce pas là, une autre difficulté qui met en mal ou hypothèque l'avenir des apprenants ? En d'autres termes, une chose est d'avoir une bonne culture générale, mais en matière d'enseignement, l'autre est de savoir les rendre ; et c'est là le problème crucial que nous tentons de soulever. Beaucoup de personnes pensent qu'il suffit d'avoir obtenu des diplômes académiques pour être capable d'être employé dans le domaine de l'éducation pour enseigner. Or, cela n'est pas toujours vérifié. La qualité professionnelle de l'enseignant est une valeur très importante. Dans cette logique, une attention particulière est accordée à la professionnalisation des enseignants (Bourdoncle, 1993). Pour (Bourdoncle, 1993) cité par (Perez-Roux, 2011), celle-ci peut être envisagée à deux niveaux : un processus de reconnaissance et d'amélioration d'un métier, défendu aux plans collectif et individuel ; le développement d'une professionnalité à partir de compétences essentielles à la pratique d'un métier et activant par ailleurs des composantes identitaires. Ainsi, développer des compétences nécessite l'intégration de savoirs pluriels (savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir) orientés vers finalités de l'enseignement. Cela suppose par ailleurs la mobilisation de ressources cognitives, affectives et sociales (Perrenoud, 1995). En 1998, Wittorski revient sur la pluralité des compétences et sur leur construction qui sollicite des processus différenciés. Les « *compétences individuelles* » sont produites ou mobilisées par l'individu seul en contexte de travail. D'autres compétences sont « *partagées* », c'est-à-dire socialisées, transmises, notamment dans le cadre de l'accompagnement sur le terrain ou d'une acculturation propre à chaque groupe professionnel. Enfin, pour Wittorski, il existe des « *compétences collectives* », engageant des formes de co-construction entre pairs. Les modèles de professionnalisation privilégiés au sein des IUFM durant 20 ans ont tenté d'articuler différentes compétences à travers un dispositif d'alternance veillant à



l'activation des trois processus. En effet, la formation professionnelle suppose la mobilisation de savoirs pluriels concernant la planification, l'organisation et la mise en œuvre des contenus mais aussi la gestion des relations avec soi-même, avec les différents acteurs (élèves, collègues, direction, parents, etc.) et plus largement avec l'institution. Enfin, l'acquisition des compétences professionnelles engage le sujet en formation à travers un travail de co-réflexivité participant à la construction d'un professionnel responsable et autonome (Beckers, 2007 ; Perez-Roux, 2010). Au final, des ressources personnelles (qualités, expériences antérieures, etc.) sont activées en situation et adaptées aux nécessités du métier, déployé dans tel ou tel contexte professionnel. En ce sens la construction de la professionnalité génère des transformations au plan identitaire. Nous envisageons l'identité professionnelle comme un processus complexe et dynamique, traversé par une double transaction : biographique et relationnelle (Dubar, 1992) cité par (Perez-Roux, 2011). En effet, deux axes apparaissent, plus ou moins en tension : un premier organisé autour de la continuité et du changement ; l'autre autour du rapport de soi à soi et de soi à autrui. Tout d'abord, l'année de formation (et éventuellement l'itinéraire professionnel pour ceux qui ont déjà une expérience) questionne cet axe continuité ou changement à travers un couplage entre histoire du sujet et découverte d'un contexte professionnel, entre le passage par exemple du statut d'étudiant à celui d'enseignant ou du praticien de la pédagogie.

Par ailleurs, la pédagogie selon Durkheim (1973, p.253) "*est la théorie pratique de l'éducation.*" Et pour que la pratique se réalise sur le terrain, il faut qu'elle soit précédée par la théorie pédagogique acquise soit dans un centre de formation approprié ou en formation initiale au moins pendant une période bien déterminée et dans des conditions requises. De ce point de vue, il est bon d'avoir acquis des connaissances livresques, mais il serait encore mieux d'avoir la maîtrise des méthodes et techniques nécessaires pour les rendre en vue de l'obtention de bons résultats. De plus en plus, on constate l'intervention de nombreux enseignants vacataires dans les établissements du cours secondaire qui n'est pas en réalité une



mauvaise chose car leur présence contribue tant bien que mal à la résolution du problème de pénurie d'enseignants. Ce sont des jeunes gens en quête de travail et dont quelques-uns continuent les études universitaires. Faute de moyens pour faire face aux exigences de la vie estudiantine, ils se dirigent vers les collèges d'enseignement général pour solliciter des heures de vacation. En nous basant sur les données statistiques recueillies dans les établissements de Toffo, nous avons constaté que certains se font recruter sur la base des diplômes comme le baccalauréat ( 04 BAC au CEG Houègbo, 2013-2014 ), le Diplôme Universitaire d'Etudes Littéraires ou le Diplôme Universitaire d'Etudes Scientifiques ; d'autres sont acceptés avec des diplômes obtenus dans des filières n'ayant pas des contenus notionnels qui s'enseignent au collège comme la sociologie, les sciences juridiques . Il ne suffit pas d'avoir la licence ou la maîtrise pour être jugé capable d'enseigner sans avoir acquis au moins les notions et les lois élémentaires propres à l'art et la science d'enseigner qu'est la pédagogie. Sans une maîtrise de cette dernière, on ne peut pas prétendre obtenir des résultats probants chez les apprenants. A notre entendement, l'enseignement de qualité est toujours donné par un enseignant de qualité. Et un enseignant de qualité est celui-là qui détient le savoir nécessaire et sait mettre correctement en œuvre les méthodes d'enseignement/apprentissage / évaluation prescrites par les programmes en vigueur appuyées par les connaissances en psychologie de l'enfant ou de l'adolescent. De ce point de vue, Il est clair que celui qui ne détient pas ces notions de base ne peut pas poser des actes psychopédagogiques appropriés afin de faciliter la construction des savoirs chez ses apprenants. C'est pour cette raison que nous jugeons important d'axer notre réflexion sur cette situation pour mettre en exergue le tort causé aux élèves confiés à des enseignants n'ayant pas ces rudiments psychopédagogiques non négligeables. Nous n'avons nullement l'intention de faire le procès des enseignants qui font l'objet de notre étude, mais nous avons le souci de pointer du doigt une réalité non moins importante qui évolue de façon galopante et inquiétante chaque année scolaire. Il s'agit du phénomène de recrutement des enseignants vacataires qui, du point de vue statistique devient criard. Le manque de l'emploi



et l'inadéquation de la formation avec le marché de l'emploi expliquent l'étiologie de ce problème. Ce sont ces raisons qui poussent la plupart des jeunes étudiants en pleine formation universitaire à se diriger vers les autorités des établissements secondaires et lycées pour demander des heures de vacation.

De nos jours, le secteur d'enseignement semble être le plus accessible à toute personne d'un certain niveau intellectuel qui aspire à se prendre en charge pour résoudre peu ou prou ses problèmes pécuniaires. Mais quand la résolution d'un problème entraîne la naissance d'autres difficultés assez importantes, cela doit donner matière à réflexion. C'est pourquoi en notre qualité d'étudiant soucieux des problèmes de l'Education, nous avons choisi de mener des recherches sur ce sujet en vue de proposer des solutions applicables pouvant permettre de juguler le phénomène.

## **2. DEMARCHE METHODOLOGIQUE**

La réussite d'un travail scientifique passe par l'adoption d'une démarche méthodologique appropriée. Dans le cadre de nos travaux de recherche, nous avons eu à effectuer une étude documentaire et les enquêtes du terrain.

### **2.1. Etude documentaire**

Dans le but d'obtenir des informations nécessaires pouvant nous aider à réussir notre étude scientifique, nous avons fait une étude documentaire afin de faire le point des travaux ayant abordé des sujets qui se rapprochent ou qui ont traité de notre thème d'étude. C'est cela qui nous a orienté vers les bibliothèques et centres de documentation susceptibles de nous fournir des documents appropriés. Les informations que nous avons obtenues ont été très utiles car elles nous ont permis de constituer une banque de données pour nous aider à conduire judicieusement notre travail.



## 2.2. Déroulement des enquêtes sur le terrain

Dans l'optique de toucher du doigt la réalité psychopédagogique soulignée par ce sujet, nous avons mené des enquêtes suivant un calendrier que nous nous sommes imposé. En effet, pour éviter d'aller plusieurs fois sur le terrain sans pouvoir obtenir les informations recherchées, nous nous sommes muni des lettres d'accréditation signées par le Chef du Département de Psychologie et des Sciences de l'Éducation (DPSE) et des exemplaires de notre questionnaire d'enquête que nous avons distribués aux acteurs du système éducatif susceptibles de nous fournir les informations utiles. Trois jours après, nous sommes allés à nouveau sur ces lieux pour la collecte des données et la récupération des exemplaires du questionnaire distribués. Ces travaux ont été effectués au cours des mois de mai, juin et juillet 2014.

La collecte des données et la récupération des exemplaires du questionnaire nous ont offert l'occasion de recueillir des informations pouvant nous aider à cerner les contours de notre sujet de recherche. La phase de dépouillement des différentes données et informations recueillies sur le terrain, leur analyse et leur interprétation pour une exploitation judicieuse sont intervenues au cours du mois d'août 2014. Aussi, faudra-t-il ajouter que nous avons observé des enseignants vacataires en situation de classe après être autorisé par les Chefs d'établissements. Ainsi donc, du lundi 12 mai au vendredi 11 juillet 2014, nous avons effectué la première série d'observations. Elle a été poursuivie au cours de la rentrée scolaire 2014-2015 du vingt-sept octobre au vingt-huit novembre deux mille quatorze. Au total, 92 enseignants vacataires sur les 588 recensés par le truchement des données statistiques collectées ont été observés. Ces observations et informations ont été respectivement effectuées et reçues avec des instruments.



### **3. PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS**

#### **3.1. Etat des lieux et présentation des statistiques des personnels enseignants des CEG publics de Toffo**

##### **3.1.1. Etat des lieux**

Le secteur de l'éducation apparaît dans la commune de Toffo comme l'un des services sociaux les plus importants. Dans la plupart des arrondissements de la commune se trouve au moins un collège public d'enseignement général qui porte le nom du chef-lieu de l'arrondissement ou du lieu où il est implanté. Ainsi donc, nous pouvons citer les collèges publics d'enseignement général d'Agué, d'Agon, de Colli, de Coussi, de Djanglanmè, de Houègbo, de Sèhouè, de Sey, de Kpomè et de Toffo. De tous ces collèges, celui de Houègbo est le plus vieil établissement parce qu'il se trouve être le premier collège public d'enseignement général implanté sur le territoire de la Commune. Il a été créé en 1971. Après cet établissement, viennent les autres collèges, cités respectivement suivant leur année de création. Il s'agit du CEG de Sèhouè créé en 1981, de Toffo en 1986, de Sey et d'Agon en 2004, de Colli en 2011, de Coussi et de Djanglanmè en 2012 et enfin de Kpomè et d'Agué en 2013.

##### **3.1. 2. Présentation des statistiques des personnels enseignants des CEG publics de Toffo**

Au cours de nos recherches, nous avons collecté des données statistiques relatives aux personnels enseignants en situation de classe pour pouvoir percevoir la croissance numérique des enseignants vacataires dans chacun de ces établissements afin de mettre en exergue l'impact de l'enseignement qu'ils dispensent sur la formation des apprenants, futurs cadres de la Commune et de la



nation béninoise. Et comme nous l'avions dit un peu plus haut, quatre-vingt-douze enseignants en situation réelle de classe ont été observés.

**Tableau I : Synthèse des enseignants en situation de classe par catégorie et des autorités dans les collèges publics d'enseignement général de la commune de Toffo**

N° d'ordre	Etablissement par arrondissement	Autorités* : 100 % des enquêtés	Population-mère par catégorie.			Enseignants vacataires enquêtés (observés)	%	%
			A P E	A C E	Vac atair e			
01	Agué	03	0	0	07	01	14,28	14,28
02	Colli	03	1	4	49	04	8,16	8,16
03	Coussi	03	0	0	22	18	81,81	81,81
04	Agon	03	0	16	67	05	7,46	7,46
05	Djanglanmè	03	0	10	19	03	15,78	15,78
06	Houègbo	03	4	18	176	20	11,36	11,36
07	Kpomè	03	0	0	09	01	11,11	11,11
08	Sèhouè	03	0	15	125	10	08	08
09	Sey	03	0	5	32	05	15,62	15,62
10	Toffo	03	0	9	82	25	30,48	30,48
Ensemble		30	5	77	588	92	15,64	15,64

Source : Synthèse des données recueillies dans les CEG de Toffo, 2014

\*(directeurs censeurs, surveillants généraux)

### 3.1.3 Justification de la taille de la population :

La taille de la population varie d'un établissement à un autre en fonction de l'effectif dudit établissement. Mais celle du CEG de Coussi a été choisie parce qu'elle est composée rien que d'enseignants vacataires sans diplômes professionnels à l'instar de ceux d'Agué et de Kpomè. L'enseignement ne saurait être de qualité si les personnes chargées de le dispenser ne sont pas formées à l'avance pour être dévolues à cette tâche même si les conditions



matérielles, logistiques, financières et ergonomiques sont réunies. Cette problématique nous a amené à adopter une démarche méthodologique axée sur l'étude documentaire et les travaux de terrain appuyés par l'utilisation des outils de collecte de données et des informations.

### 3.2. Facteurs explicatifs du recrutement massif des enseignants vacataires dans les CEG de Toffo

D'après nos recherches, les facteurs qui expliquent le recrutement massif des enseignants vacataires peuvent être situés dans deux ordres à savoir l'ordre socio-économique et l'ordre institutionnel. Le point des réponses obtenues auprès de nos enquêtés est présenté dans le tableau suivant.

Tableau II: Synthèse des réponses liées aux facteurs explicatifs du recrutement massif d'enseignants vacataires

N° d'ord	Types de facteurs explicatifs	Populations enquêtées*	Réponses obtenues	%
01	Facteurs d'ordre socio-économique	30	22	73,33
02	Facteurs institutionnels et conjoncturels	30	30	100

Source : données de terrain, 2014

\*(Directeurs, Censeurs, Surveillants Généraux)

Les facteurs institutionnels et conjoncturels sont proposés par la totalité de nos enquêtés (100%). Quant à ceux d'ordre socio-économique, vingt-deux sur les trente (22/30) enquêtés ont trouvé qu'ils font partie des facteurs qui expliquent le recrutement massif d'enseignants vacataires dans nos collègues.

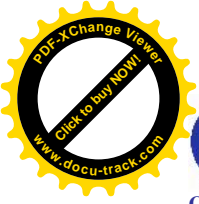
#### 3.2.1. Facteurs d'ordre socio-économique

*'Les difficultés socio-économiques auxquelles toutes les couches sociales font face de nos jours expliquent en grande*



*partie l'évolution du phénomène de recrutement massif des enseignants vacataires dans nos établissements publics”.*

C'était en substance la réponse servie par la majorité des trente (30) autorités (Directeurs, Censeurs et Surveillants Généraux) à qui nous avons adressé nos questionnaires. Les Agents Permanents de l'Etat en situation de classe dénombrés dans la Commune sont au nombre de cinq(05). Les enseignants vacataires sont au nombre de cinq-cent- quatre -vingt- huit(588) annoncés précédemment. Quant à ceux-ci, notre observation a pris en compte quatre-vingt-douze(92) constituant notre échantillon. En effet, ces difficultés d'ordre socio-économique qui sous-tendent le phénomène s'expliquent à travers l'incapacité financière de beaucoup d'étudiants à supporter les dépenses liées aux études et à la vie estudiantine. Près de 80% des étudiants qui sollicitent des heures pour faire la vacation dans les collèges sont contraints par des problèmes d'ordre financier. Il y en a qui ne bénéficient plus d'aides de la part de leurs parents pour la poursuite de leurs études parce que ces derniers n'ont pas également des moyens pour les soutenir. La plupart de ces parents étant analphabètes, estiment qu'ils ont déjà le baccalauréat et pensent que c'est un moyen suffisant qui puisse leur permettre de se prendre automatiquement en charge et d'entrer du coup dans la vie active. Par ailleurs, certains étudiants, au lieu de s'occuper de leurs études jusqu'à la fin, se créent des charges parallèles en se lançant dans des relations amoureuses avec leurs camarades étudiantes ou d'autres filles jusqu'à les engrosser. Ainsi, ne pouvant pas supporter à la fois les exigences de la vie estudiantine et celles liées à la responsabilité du père de foyer, ils finissent par se diriger vers les établissements pour solliciter des heures de vacation en abandonnant leurs études. C'est ce qui fait parfois remarquer l'intervention de certains avec des diplômes tels que le Baccalauréat, le Diplôme Universitaire d'Etudes Littéraires (DUEL), le Diplôme Universitaire d'Etudes Scientifiques (DUES) ou le Diplôme Universitaire d'Etudes de Gestion (DUEG)". Selon le rapport général de la réunion –débat (CONFEMEN ,2004) à Dakar au Sénégal sur les facteurs socio-économiques fait par un comité mis sur pied à cet effet, il ressort de l'exposé introductif que « *les facteurs essentiels de la qualité de l'éducation dépendent aussi*



*des conditions socio-économiques. L'aspect humain durable passe par la prise en compte des valeurs économiques, sociales et culturelles. Cela amène à recourir à des modes de recrutements alternatifs d'enseignants comme ceux des vacataires ».* Un peu pour signifier par-là, que les facteurs socio- économiques sont déterminants dans le phénomène de recrutement des enseignants vacataires.

Au Mali, une étude menée par le MEN (Ministère de l'Education Nationale) en 2008, a révélé que le recrutement massif des enseignants vacataires et contractuels a largement contribué à l'extension de la scolarisation dans le pays. Cependant, il a également suscité de vifs débats sur la qualité de l'éducation. L'objectif de cette étude étant d'évaluer l'incidence des enseignants vacataires dont le recrutement est quelque peu sous-tendu par les conditions socio-économiques sur la qualité de l'enseignement fondamental en se basant sur les éléments factuels (MEN, 2008, p.9). Les analyses ont mis en évidence l'incidence négative liée à l'absence de la formation professionnelle chez les enseignants vacataires. De même, il a été stipulé dans cette étude que l'un des facteurs qui entraîne le recrutement des enseignants vacataires ou contractuels est lié au contexte socio-économique dans lequel évolue le système éducatif du pays. Ce contexte revêt un caractère important pour nous renseigner sur le contexte général dans lequel évolue son système éducatif à travers le recrutement des enseignants vacataires .Il est en quelque sorte la radioscopie de celui béninois caractérisé par le même contexte. Ces raisons, ajoutées à d'autres d'ordre socio-économique, justifient la croissance numérique des enseignants vacataires dans nos établissements secondaires. Outre, les facteurs d'ordre socio-économique, ceux d'ordre institutionnel et conjoncturel ne sont pas à occulter quand il s'agit d'évoquer les causes de l'utilisation massive des enseignants vacataires dans l'enseignement secondaire.



### 3.2.2. *Facteurs institutionnels et conjoncturels*

Depuis les années 1986, le recrutement dans la fonction publique a connu un gel au Bénin. Au même moment, de nouveaux besoins en termes de personnels naissent et s'accroissent presque dans tous les secteurs d'activités. C'est ainsi que dans le domaine de l'éducation la pénurie d'enseignants devient de plus en plus criarde au niveau de tous les ordres d'enseignement. En effet, malgré ce gel, le départ à la retraite suit normalement son cours et fait naître de nouveaux postes vacants. A cela, s'ajoute la création de nouveaux établissements appuyée par l'extension au niveau de ceux qui existent déjà et dont les besoins en termes de personnel enseignant s'accroissent également. Au sujet de cette question de pénurie et surtout d'enseignants de qualité, Karimou (2005) soulignait que :

*« Le système éducatif béninois souffre d'un déficit en personnel enseignant, du point de vue quantitatif que qualitatif... A la rentrée d'octobre 2003, le déficit est évalué à 6.400 enseignants. De même, le système compte un effectif important d'enseignants sans formation de base. »*

Ces déclarations de la première autorité du secteur de l'enseignement primaire et secondaire d'alors, montrent jusqu'à quel point, les autorités au sommet de l'Etat sont conscientes de l'évolution du problème de la pénurie d'enseignants. Par ailleurs, il faut reconnaître que la politique de restructuration économique imposée par la Banque Mondiale (BM) et le Fonds Monétaire Internationale (FMI) au Bénin à la suite de la conjoncture économique des années 1980, a été à la base de la réduction des budgets alloués à l'éducation. Cet état de chose a plongé l'Etat béninois dans l'incapacité de procéder à des recrutements d'un grand nombre d'enseignants pour pourvoir aux postes existants et nouveaux. Mais comme on le constate depuis plusieurs années, le recrutement a repris timidement avec le statut de contractuel de l'Etat recommandé par les institutions de Breton Wood. Cette reprise timide de recrutement ne permet pas de couvrir tous les besoins grandissants des personnels enseignants. De l'autre côté, des milliers d'étudiants formés par nos universités publiques et privées éprouvent des difficultés d'emploi faute d'une bonne



politique d'adéquation entre la formation et l'emploi. Cette situation fait drainer les jeunes diplômés vers les établissements secondaires pour solliciter des heures de vacation. Et l'Etat en évitant les onéreuses dépenses qu'engendrent le recrutement et la formation de nouveaux enseignants pour combler le vide, se réfugie derrière ce phénomène qui se traduit par l'utilisation massive d'enseignants vacataires sans une formation de base. Cela confirme notre première hypothèse selon laquelle « l'Etat évite les onéreuses dépenses que pourrait engendrer le recrutement des Agents Contractuels ou Permanents de l'Etat ». Mais cette option choisie pour résoudre le problème de pénurie d'enseignants crée de véritable manque à gagner en termes de qualité. Car, il est de notoriété publique que le métier d'enseignant à l'instar des autres métiers nécessite d'être appris afin d'être exercé efficacement et à bon escient. Mais compte tenu des raisons ci-dessus évoquées, on constate aisément que cette condition importante est négligée au point où il est confié à tout venant, au mépris des obligations qu'il requiert vis-à-vis des couches juvéniles auxquelles il est destiné. C'est une situation à laquelle l'Etat béninois doit sérieusement faire face afin d'éliminer ou d'enrayer les nombreuses déconvenues qui en découlent car l'émergence et le développement socio-économique d'une Nation passent nécessairement par l'existence d'un capital humain valide et compétent dont il dispose par le biais de son système éducatif. C'est en vertu de cette réalité que nous voudrions inviter l'Etat à changer de politique visant l'amélioration de la qualité de l'enseignement dispensé par ces enseignants. Cette situation regrettable affecte tous les collèges publics en République du Bénin et engendre des conséquences non négligeables pouvant mettre en péril l'élite béninoise de demain.

### ***3.2.3. Conséquences découlant du recrutement massif des enseignants vacataires dans les CEG de Toffo***

Les conséquences qui découlent du recrutement massif des enseignants vacataires dans les établissements publics en République du Bénin en général et à Toffo en particulier peuvent être situées à



plusieurs niveaux à savoir les conséquences d'ordre financier, d'ordre psychopédagogique et professionnel.

**Tableau III: Synthèse des résultats par rapport aux conséquences découlant du recrutement massif**

N°	Types de conséquences	Populations enquêtées*	Réponses obtenues	%
01	Conséquences d'ordre financier	30	30	100
02	Conséquences d'ordre psychopédagogique	30	28	93,33
03	Conséquences liées à la qualité de l'enseignement reçu par les apprenants	30	26	86,66
04	Conséquences liées au défaut de la notion de morale professionnelle et de législation scolaire chez les enseignants vacataires	30	25	83,33

**Source** : données de terrain, 2014

\*(Directeurs, Censeurs, Surveillants Généraux)

Au regard des réponses obtenues par rapport à chaque type de conséquences proposé par nos enquêtés, il apparaît clairement que les conséquences d'ordre financier sont les plus dominantes (100%). Ensuite viennent les conséquences d'ordre psychopédagogique (93,33%), les conséquences liées à la qualité de l'enseignement reçu par les apprenants (86,66%) et les conséquences découlant du défaut de la morale professionnelle et de la législation scolaire chez les enseignants vacataires. En somme, toutes les conséquences proposées sont dominantes du point de vue des pourcentages obtenus par rapport à chaque type proposé.



### **3.2.4 Conséquences d'ordre financier**

De plus en plus, les enseignants vacataires deviennent la catégorie d'enseignants la plus dominante du point de vue numérique dans les établissements de l'enseignement secondaire au Bénin. Ainsi, plus le nombre augmente, plus la masse salariale connaît également une évolution exponentielle. De ce point de vue, nos recherches menées auprès des autorités administratives des collèges où ils interviennent nous ont permis de savoir que l'Etat engloutit des millions de nos francs pour le paiement de leurs salaires à la fin de chaque mois. Un seul enseignant vacataire intervient dans plusieurs établissements au cours d'une journée ou d'une semaine. Il se fait payer à la fin du mois par l'Etat en fonction des heures couvertes dans l'ensemble de ces établissements. Cela est tout à fait normal car à travail égal, salaire égal. Mais le mal est que, hantés par le souci de se rendre dans tous les collèges pour satisfaire les obligations en termes d'heures afin de se faire payer à la fin du mois, ils n'ont plus la tranquillité nécessaire d'esprit pour se consacrer à leur tâche convenablement mise à part les autres lacunes dont ils font montre. En plus de ces conséquences d'ordre financier, celles relevant de la pratique psychopédagogique sont aussi les plus importantes et méritent d'être soulignées.

### **3.2.5 Conséquences d'ordre psychopédagogique**

Le métier d'enseignant est un métier noble et sacerdotal. Toute personne qui aspire l'exercer doit l'avoir appris forcément d'abord, sinon elle aura posé des actes préjudiciables, commis des erreurs abominables dont les traces resteraient indélébiles sur les apprenants. Ces erreurs sont pour la plupart du temps imputables à la non connaissance des cibles sur lesquelles l'on aura à agir et en même temps à la non maîtrise des techniques, des stratégies et des démarches nécessaires pour la conduite aussi bien des disciplines que des apprenants qui en sont les bénéficiaires. Ainsi, il est presque indiscutable que l'on ne saurait réussir sa mission d'enseignant avec efficacité, efficience et professionnalisme sans avoir acquis dans un centre de formation spécifique lesdites



techniques, stratégies et démarches adéquates. Il s'agit en d'autres termes des lois élémentaires de la transmission des connaissances. La connaissance des apprenants est aussi d'une nécessité impérieuse car aucun enseignant ne saurait collaborer et agir avec dextérité sur un apprenant s'il ne le connaît pas bien. De ce point de vue, la connaissance scientifique des élèves pré-adolescents(es) et adolescents(es) s'avère indispensable. Autrement dit, la connaissance de la psychologie de l'adolescent est plus qu'une nécessité pour tout enseignant qui a pour mission de conduire les apprenants de cette tranche d'âge. Il lui faut non seulement avoir la maîtrise de sa discipline, des techniques, des stratégies et de la démarche à suivre mais aussi et surtout connaître les différentes manifestations qui caractérisent les préadolescents(es) et adolescents(es) afin de mieux les conduire. Dans cette perspective, on a coutume de dire que l'enseignant a pour devoir d'éduquer les enfants, mais s'il ne les connaît pas, comment pourra-t-il le faire ? C'est dans cette même logique que s'est inscrit Claparède (1968-1973, p.171) quand il a écrit: « *la pédagogie doit reposer sur la connaissance de l'enfant comme l'horticulture sur la connaissance des plantes* ». Son étude s'appuie sur les lois générales qui président à l'évolution de l'enfant, à son développement mental. Par conséquent, l'enseignant, pour mieux orienter son action éducative, doit maîtriser les notions de psychologie de l'enfant et de l'adolescent.

De même, selon Claparède (1968-1973, p.171),

*« Il ne suffit pas à un ingénieur de connaître ses formules ; il lui faut connaître aussi les ouvriers qu'il emploie. Comme le cultivateur connaît sa terre et le sculpteur le grain de son marbre, comme l'artisan connaît non seulement ses outils mais la matière qu'il travaille, l'éducateur même n'agira efficacement sur l'apprenant pour l'aider à monter et à s'épanouir que s'il connaît bien les techniques et les outils à employer, mais surtout l'élève lui-même, dans sa complexité et sa simplicité. »*

Imagine-t-on une école d'horticulture où la botanique serait ignorée ? Pourquoi les instituteurs et les professeurs seraient-ils



chargés de développer l'intelligence, de former l'esprit et les caractères, de réprimer les instincts, sans qu'on leur eût appris ce que sont l'intelligence, les caractères, l'instinct et quelles sont les lois de leur développement ? On ne saurait plus simplement souligner la nécessité pour les éducateurs de posséder de solides connaissances psychologiques.

Au cours de nos recherches, les différentes autorités administratives (Directeurs, Censeurs et Surveillants Généraux), à qui nous avons posé des questions au sujet des relations existant entre les enseignants vacataires et leurs apprenants, nous ont toutes affirmé que c'est souvent des relations sujettes à caution. Autrement dit, ce sont des relations empreintes de mauvaise atmosphère entre enseignants et apprenants en situation de classe qui s'étendent parfois au-delà des murs de l'enceinte institutionnelle. Il n'est pas rare de voir des apprenants et leurs professeurs en conflits ouverts ou en disputes. Et quand l'on cherche à s'imprégner des causes de telles situations, les raisons avancées par ces professeurs sont souvent liées à des manifestations qui caractérisent les agissements propres à la tranche d'âge des apprenants. Ces professeurs pourraient éviter ces conflits et disputes s'ils maîtrisaient eux-mêmes les traits psychologiques caractéristiques de leurs apprenants. C'est ce défaut de connaissance psychologique des adolescents(es) qui les livre à ces spectacles ridicules qui ne les honorent guère. L'autre réalité non moins importante est celle liée à la non maîtrise de la discipline qu'ils enseignent et les techniques et outils d'enseignement appropriés pour la bonne conduite de leurs séquences de classe. Ceci les amène à procéder à des navigations à vue, des redites, et à se comporter devant les élèves comme un berger qui ne sait pas réellement l'endroit où il veut conduire ses brebis pour les faire paître. Et comme c'est à des apprenants d'un certain âge et d'un certain niveau qu'ils ont à faire, ceux-ci le constatent immédiatement et se mettent à se regarder, à se sourire et même à rire de façon à prouver à leur encadreur qu'il n'est pas à la hauteur de la mission qui est la sienne. Tout ceci est à imputer pour la plupart du temps au fait que certains vacataires se font passer pour des professeurs d'une discipline dans laquelle ils n'ont pas été formés eux-mêmes à



l'Université. Nous pouvons citer en exemples, le cas des gens qui enseignent le Français alors qu'ils ont été formés en sciences juridiques, en sociologie - anthropologie, en géographie et autres filières qui n'ont pas de contenus notionnels relatifs à la discipline française. Ils n'ont reçu aucune formation dans ces filières qui puisse leur permettre d'enseigner efficacement une matière au collège. Mais ils essaient d'user de tous les moyens nécessaires pour se faire octroyer des heures de vacation au sein des établissements secondaires. D'autres enseignent les matières scientifiques telles que les mathématiques, les sciences de la vie et de la terre (SVT), les sciences physiques chimiques et technologiques sans avoir reçu une formation spécifique universitaire en lien direct avec ces disciplines enseignées au collège. Et quand bien même qu'ils auraient poursuivi leurs études dans des filières donnant des notions appropriées susceptibles d'être enseignées au collège, cela n'est pas suffisant pour qu'ils soient automatiquement envoyés dans des classes pour assurer l'enseignement qui est un métier difficile, complexe et qu'il faut nécessairement apprendre avant d'exercer. Le seul lieu qui donne les rudiments psychopédagogiques indispensables pour la bonne conduite d'un groupe-classe reste et demeure les écoles normales d'instituteurs pour les enseignants de la maternelle et du primaire, les écoles normales supérieures pour les enseignants du secondaire. Ainsi, l'absence de cette formation initiale au niveau des enseignants vacataires fait enregistrer les nombreux dégâts d'ordre psychopédagogique dont nous avons fait sommairement cas un peu plus haut.



**Tableau IV:** Synthèse des habiletés observées chez les enseignants vacataires en situation de classe. (Nombre d'enseignants vacataires en situation de classe observés =92)

Synthèse des habiletés professionnelles observées. L'enseignant a :	Indicateurs d'appréciation			% par indicateur d'appréciation		
	a	b	c	a	b	c
respecté les indicateurs de l'APC	$\frac{215}{276}$	$\frac{154}{276}$	$\frac{61}{276}$	77,89 %	53,79 %	22,1 0%
créé un climat propice au travail	$\frac{403}{552}$	$\frac{101}{552}$	$\frac{48}{552}$	73%	18,29 %	8,69 %
observé de l'efficacité dans la communication	$\frac{146}{368}$	$\frac{197}{368}$	$\frac{25}{368}$	39,67 %	53,53 %	6,79 %
exploité ses qualités personnelles	$\frac{263}{552}$	$\frac{220}{552}$	$\frac{69}{552}$	47,64 %	39,85 %	12,5 0%
Pratiqué l'évaluation formative à bon escient	$\frac{198}{368}$	$\frac{131}{368}$	$\frac{39}{368}$	53,80 %	32,91 %	10,5 9%
respecté le processus d'apprentissage	$\frac{312}{368}$	$\frac{37}{368}$	$\frac{19}{368}$	84,78 %	10,05 %	5,16 %
bien géré le temps	$\frac{119}{184}$	$\frac{47}{184}$	$\frac{20}{184}$	64,67 %	24,45 %	10,8 6%
respecté l'équité en salle de classe	$\frac{112}{368}$	$\frac{200}{368}$	$\frac{56}{368}$	30,43 %	54,34 %	15,2 1%
Ensemble				58,98 %	30,15 %	11,4 8%

**Source :** données de terrain, 2014

A la lecture de ce tableau dans son ensemble et plus particulièrement du pourcentage obtenu par indicateur d'appréciation à savoir a = 58,98% (absence de l'habileté dans la prestation de l'enseignant), b =30,15% (habileté observée mais doit être améliorée) et c = 11,48% (habileté parfaitement observée), on voit



que l'indicateur 'a' est le plus dominant en termes de pourcentage. Cela montre effectivement que les enseignants vacataires affichent assez de carence dans leur pratique pédagogique. De ce point de vue, il est sans doute clair que cela ne resterait pas sans avoir des conséquences sur la performance des apprenants qu'ils forment. En dehors des conséquences d'ordre psychopédagogique, il y en a également qui relèvent de la non maîtrise de la morale professionnelle, de la législation administrative et scolaire. Mais avant d'aborder ce volet de conséquences, nous souhaiterions d'abord dire quelques mots sur celles qui sont liées à la qualité de l'enseignement reçu par les apprenants.

### **3.2.6 Conséquences liées à la qualité de l'enseignement reçu par les apprenants**

Parlant de la proportion des enseignants qualifiés au niveau du secondaire, il a été démontré dans le document de synthèse du (PDDSE, 2007) après une étude, que la situation est moins préoccupante que pour les écoles primaires. Et que les taux d'encadrement sont relativement favorables à un bon apprentissage. Cependant, le point faible réside dans la forte prédominance des enseignants vacataires, ce qui peut remettre en cause la qualité des apprentissages. Par ailleurs, si les niveaux d'encadrement sont acceptables, il n'en est pas de même pour le temps d'apprentissage. On constate en effet qu'au niveau national les élèves ne reçoivent en moyenne que 80% (PDDSE, 2007) des heures qui leur sont dues. Si l'on enlève les vacataires, ils n'en reçoivent plus que 50%. De ce point de vue, il est clair que cette catégorie d'enseignants qui interviennent pour assurer la formation des citoyens du pays dans les établissements n'est pas négligeable. Ainsi donc, l'enseignement secondaire n'assure plus un encadrement pédagogique de qualité au regard du fort taux de représentativité des enseignants vacataires estimé à 57% et 63% de la couverture horaire en 2010 au 1<sup>er</sup> cycle et au 2<sup>nd</sup> cycle (PDSSE). En 2014, ce taux avoisinerait 85%.

Le problème de la non qualification des enseignants qui interviennent en masse dans la formation des élèves fait partie des



facteurs déterminants de la baisse criarde de niveau constatée de nos jours au niveau des apprenants. Cela mérite d'être très bien pris au sérieux au regard de son importance car la formation des cadres émérites d'une nation passe par la qualité de la formation que l'école leur donne. Et comme l'a si bien dit Kant (1911, p.532) : « *L'homme ne devient homme que par l'éducation* ». De ce point de vue, il est nécessaire que l'éducation reçue par cet homme soit une éducation de qualité assurée bien entendu par des gens qui sont véritablement formés et qui s'y connaissent pour accomplir cette mission républicaine de haute importance. De même, selon Mandela « *l'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde.* »

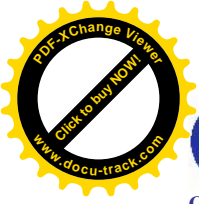
### **3.2.7 Conséquences découlant de l'absence de la notion de morale professionnelle et de législation scolaire chez les enseignants vacataires.**

D'une manière générale la « morale » est considérée comme un ensemble de règles de conduite et de mœurs devant être observées et appliquées dans la société. Elle est la partie de l'éducation qui vise à développer chez l'apprenant (l'enfant) une disposition à conformer ses conduites et attitudes à cet ensemble de règles, de principes ou de valeurs considérés comme s'imposant à lui. En milieu professionnel, cet ensemble de règles de conduite, de valeurs ou de principes susceptibles d'être observés par les travailleurs d'un secteur d'activité donné pour assurer son bon fonctionnement est désigné sous le vocable de « morale professionnelle ». Ainsi, dans le secteur de l'éducation, il existe également une morale professionnelle qui s'appuie sur certaines attitudes que doit avoir toute personne exerçant la fonction enseignante. C'est une responsabilité qui se traduit par le respect du secret professionnel. Les textes législatifs et réglementaires du système éducatif évoquent que les enseignants sont responsables des activités scolaires et universitaires des élèves et des étudiants. Ils en assurent le suivi et l'évaluation au sein des équipes pédagogiques, sous la responsabilité des chefs de l'établissement (Art. 63 de la loi n°2003-17 portant orientation de l'éducation nationale en République du Bénin). La morale



professionnelle implique la conformité des conduites et des attitudes de l'enseignant aux règles morales prises sous l'angle de la morale générale et de la morale professionnelle visant le bien des autres et de soi-même. Elles peuvent être rangées dans le champ de la déontologie du métier d'enseignant.

D'après le dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation, la déontologie est l'ensemble des règles et devoirs qu'impose l'exercice de leur métier aux professionnels. C'est un terme qui s'utilise dans le domaine éducatif pour mettre en relief la probité, l'impartialité et la neutralité dans l'accomplissement de l'acte de transmission des connaissances, les relations entre enseignants, les modes d'exercice de l'enseignement et la communication avec les élèves. L'acte pédagogique est une pratique qui se réalise entre l'enseignant et l'enseigné dans une situation de communication et d'interaction ou dans un lieu d'apprentissage pris comme une microsociété où les jeunes en formation apprennent les valeurs démocratiques et acquièrent un sens civique sans oublier une juste vision de la politique. L'enseignant, dans l'exercice de sa fonction de conduire l'élève au développement, à la promotion de sa personnalité comme à la découverte de la science, ne peut oublier d'amener l'élève à accroître l'estime de soi dans la relation éducative. Il doit être à l'écoute de manière constante des apprenants qui lui sont confiés. Au même moment, il veillera à ses propres réactions émotives surtout négatives. Son respect envers les élèves et sa capacité de les faire participer tous aux activités de la classe, stimuleront leur présence active en classe. Tous s'y sentiront pleinement accueillis et en confiance. Ainsi donc, l'élève peut être davantage motivé parce qu'il s'est senti estimé par son enseignant. La responsabilité morale de ceux qui interviennent dans les processus de la formation et du développement de l'homme est décisive dans la construction de personnalités valides et conscientes, et par ailleurs dans celle d'un monde futur plus juste, solidaire et fraternel. D'où la nécessité du respect de l'éthique, de la connaissance des droits, des obligations individuelles, de l'exercice de la neutralité scolaire ainsi que de la prudence éducative.



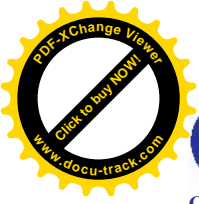
Au regard de l'importance de la morale professionnelle dans l'exercice de tout métier de façon générale et du métier d'enseignant en particulier, les conséquences qui découlent de son absence chez les enseignants vacataires ne sont plus à démontrer. Cela s'exprime à travers les comportements déviants et les relations peu recommandables et très peu orthodoxes qui s'observent entre ces enseignants et leurs apprenants. Mais cela est atténué parfois par le souci de ne pas voir son contrat de vacation se résilier si l'on s'obstinait à laisser perdurer la situation ou le comportement incriminé. Mais si ces enseignants avaient suivi au moins une formation initiale avant de se retrouver dans les salles de classe, ils auraient eu des informations sur les notions ou les concepts de la morale professionnelle, des droits et devoirs de l'enseignant, des droits et devoirs des apprenants et même sur les textes législatifs qui régissent cette profession enseignante. Le défaut de formation entraîne la méconnaissance de la morale professionnelle qui est un meilleur gage de la réussite de l'action pédagogique. De ce fait, on ne saurait rester indifférent face à cette situation de si grande importance et c'est pourquoi nous proposons le plan d'actions ci-après pour contribuer à la résolution des problèmes engendrés par l'intervention des vacataires dans les établissements secondaires.

#### **4. PROPOSITION DES APPROCHES DE SOLUTIONS**

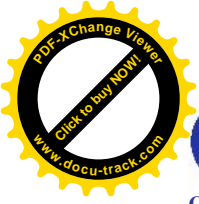
Dans la perspective de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement donné par les enseignants vacataires sur le plan national en général et dans la commune de Toffo en particulier au secondaire, les actions ci-dessous sont envisagées à l'endroit des principaux acteurs les plus concernés. Il s'agit des responsables d'établissements secondaires, des pouvoirs publics et des parents d'élèves.

##### **4.1. Proposition en direction des responsables d'établissements et des enseignants vacataires**

Les chefs d'établissements sont les autorités à qui s'adressent les étudiants pour solliciter des heures de vacation dans les lycées et



collèges d'enseignement général. De ce fait, nous avons jugé nécessaire de formuler des propositions d'actions susceptibles d'être menées à l'endroit desdits responsables pour les aider à régler un temps soit peu la question de recrutement des enseignants dits vacataires sans formation initiale. Nous n'avons pas l'intention de proposer du coup, des actions en vue de la suppression automatique des recrutements de cette catégorie d'enseignants. Car en dépit de la résolution plus ou moins de la pénurie d'enseignant à laquelle ils participent en se faisant recruter, ils pallient aussi les difficultés de prise en charge personnelle auxquelles ils se trouvent eux-mêmes confrontés. Mais les problèmes auxquels le système éducatif béninois doit trouver des solutions sont aussi bien d'ordre quantitatif que qualitatif. Et c'est ce à quoi nous nous attelons dans le présent travail. Comme nous l'avons dit à travers le développement que nous avons fait de ce sujet jusqu'ici, l'enseignement de qualité est toujours donné par des enseignants de qualité. Ces derniers sont obtenus sur le terrain de la pratique pédagogique grâce à des formations initiales et continues. C'est pourquoi nous proposons aux responsables d'établissement ce qui suit pour contribuer à juguler la situation. A cet effet, les autorités administratives que contactent les enseignants vacataires pour se faire recruter peuvent chaque année fixer rigoureusement un délai pour le dépôt de leurs dossiers. Cela pourra être fait courant les mois d'avril et de mai. Suite à ce dépôt des dossiers, leur étude ne doit pas tarder à être faite. Ainsi donc, les personnes dont les dossiers sont susceptibles d'être retenus vont être informées à temps afin qu'elles puissent se préparer pour suivre une formation initiale d'entrée pendant une période déterminée au cours des vacances. Mais avant d'en arriver là, les autorités à la tête des établissements doivent prendre d'autres dispositions utiles. Il s'agit de convoquer une réunion à laquelle tous ceux dont les dossiers sont acceptés vont répondre présents pour être entretenus par rapport à la nécessité de suivre une formation initiale avant de commencer par encadrer les élèves au cours de la rentrée prochaine. Cette formation doit être assurée par des personnes compétentes et averties en la matière. Il s'agit entre autres des conseillers pédagogiques, des inspecteurs de chaque discipline enseignée dans les collèges d'enseignement

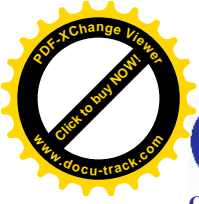


général ou lycées et les spécialistes en sciences de l'éducation pour l'acquisition des notions de base en psychologie de l'adolescent et en pédagogie générale. Cela leur permettra d'avoir les rudiments psychopédagogiques essentiels en vue d'une conduite de classe moins défailante qui favorisera l'obtention des résultats probants engendrés par un enseignement mieux dispensé. Mais au sujet de la formation, il ya un problème pécuniaire dont la résolution doit conduire tous les participants sur un terrain d'entente avec les autorités des établissements. Il s'agit bien entendu des frais de formation car les encadreurs de la formation doivent s'attendre à être payés à la fin de l'accomplissement de leur mission. C'est pourquoi il reviendra aux chefs d'établissement en synergie d'actions avec les autorités communales (Maires et Chefs d'Arrondissements), dans l'esprit de la décentralisation de prévoir dans leur budget de chaque année, un montant raisonnable dans la mesure de leur pouvoir financier à consacrer pour la formation des enseignants concernés en attendant que les autorités centrales ne prennent les décisions utiles et nécessaires à l'endroit de ceux-ci.

La solution ainsi proposée pourra être appliquée au niveau des autres établissements du Bénin qui se trouvent aussi dans les mêmes situations de recrutement d'enseignants vacataires. Voilà en peu de mots les recommandations en termes de proposition de solutions que nous voudrions mettre à la disposition des responsables d'établissement. Par rapport à cette situation, l'Etat aussi doit avoir des responsabilités à assumer afin de circonscrire son évolution et limiter les conséquences qui en découlent.

#### **4. 2. Recommandation en direction des pouvoirs publics**

Le rôle de l'Etat dans la résolution de la question liée à la qualité de l'enseignement à l'ère du recrutement des enseignants vacataires en grand nombre dans les CEG est d'une importance capitale. C'est pour cette raison que nous jugeons utile de faire des propositions d'actions qu'il peut mener afin de mettre un frein à l'évolution considérable de la situation. C'est l'Etat qui assure le financement des moyens qui servent à payer les salaires de ces enseignants



recrutés au niveau local pour l'encadrement pédagogique des enfants à eux confiés. Il doit aussi œuvrer pour la mise en place d'une politique visant à promouvoir une bonne qualité de leur enseignement. De ce point de vue, il doit également mettre à la disposition des autorités à divers niveaux du système éducatif et précisément des chefs d'établissements secondaires, des moyens matériels, financiers et logistiques nécessaires pour la formation de ces enseignants. Autrement dit, l'Etat doit être aussi soucieux de la qualité de l'enseignement que donne cette catégorie d'enseignants dans les établissements et pour lesquels il débourse des milliards de nos francs pour le paiement de leur salaire. A la vérité, la croissance numérique de ces enseignants dans les CEG est due à la pénurie très avancée du personnel enseignant dans lesdits établissements et au problème d'ordre socioprofessionnel lié au manque d'emploi et à l'inadéquation entre la formation et le marché de l'emploi. Car comme l'indique leur dénomination, les enseignants vacataires aident à régler un temps soit peu la situation de postes vacants entraînée par l'insuffisance du personnel enseignant qualifié au secondaire. Tout porte à croire que l'Etat est en train d'éviter les dépenses onéreuses que pourrait lui engendrer le recrutement massif des enseignants au statut de contractuel ou d'agent permanent de l'Etat qu'il doit former et à qui il aura à payer des salaires importants. Mais si cette hypothèse est confirmée, l'on pourra sans doute dire qu'il veut de quelque chose et mène en même temps des actions qui poussent à obtenir son contraire. En effet, l'éducation est une tâche centrale et vitale en vue du développement, du progrès économique et social de la Nation. C'est pour cette raison qu'elle est souvent placée au premier rang des préoccupations de tout gouvernement. La souveraineté ou l'autorité de l'Etat par rapport à la question scolaire ne s'exerce pas uniquement au niveau de la définition d'une philosophie de l'Ecole et l'élaboration d'un contenu cohérent de l'enseignement. La vie du système scolaire ne s'arrête pas à la définition des objectifs pédagogiques. Il faut que l'Etat demeure présent sur le terrain de la bonne exécution des tâches de l'Ecole sur tous les plans, c'est-à-dire la traduction des objectifs définis dans les faits concrets et opérationnels. C'est le passage à l'acte qui ne doit pas être laissé pour l'essentiel à l'initiative des



particuliers. Il implique de toute évidence un certain nombre de mesures nécessaires :

- l'infrastructure : il s'agit non seulement de la construction de bâtiments et modules pédagogiques en nombre suffisant mais encore l'équipement de ceux-ci en mobilier et matériel didactique ;
- le recrutement du personnel enseignant : ici, également la quantité et la qualité s'imposent. Le problème de la formation pédagogique initiale et permanente (le perfectionnement) y est sous-jacent sans compter les séminaires de formation généralement de courtes durées et autres recyclages périodiques. A ce recrutement est lié nécessairement le salaire des personnes recrutées ;
- les bourses d'études et les secours scolaires constituant une composante de la réalisation d'une Ecole liée au développement n'est pas des moindres.

S'il est vrai qu'en amont du développement il y a l'homme, l'élève en formation scolaire aujourd'hui et acteur, demain, de ce développement est bien cet homme-là. En conséquence, il est logique et nécessaire que des mesures sociales de cet ordre soient réorganisées par l'Etat et lui soient appliquées afin de libérer son corps et son esprit en vue d'un bon rendement scolaire et en définitive, de la rentabilité de ce qu'on appelle depuis plusieurs décennies : "l'industrie de l'enseignement". Voilà donc, grosso modo, les conditions inéluctables qui commandent la réalisation de l'école à des fins de développement. Comme on le constate aisément, elles ont toutes des incidences essentiellement financières. Ne dit-on pas, d'ailleurs que l'Education Nationale est l'un des secteurs les plus budgétivores d'un pays ? Il a besoin d'un capital humain bien formé sur tous les plans pour assurer le développement de la nation. Dans cet ordre d'idée, l'appareil étatique doit revoir sa copie lorsqu'il fait former ce capital humain dont il a besoin par des encadreurs non-initiés à ce métier. Il peut même financer les frais d'élaboration des modules de formation qui vont servir à former les enseignants vacataires car comme on le dit : *"le plus précieux des capitaux est celui investi dans le capital humain"*. L'Etat a une

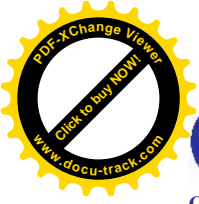


responsabilité importante à assumer dans la résolution de ce problème. Il doit aussi appuyer les chefs d'établissements dans la formation de ces enseignants en mettant à leur disposition les moyens nécessaires pouvant aider à leur assurer une formation de qualité. On ne peut pas attendre du système éducatif la production ou la fourniture des cadres de qualité si ceux qui donnent cette formation n'ont pas reçu aussi une formation adéquate pour bien encadrer les apprenants. C'est fort de cela que nous insistons sur le rôle de l'Etat dans la résolution efficace du recrutement des enseignants vacataires sans une formation initiale. Ils ne peuvent pas donner un enseignement de qualité parce qu'ils ne sont pas des enseignants qualifiés. L'enseignant de qualité est cet enseignant qui a reçu une formation de qualité pour enseigner et qui l'exploite à bon escient en situation d'enseignement. Mais peut-on penser à la résolution de ce problème sans évoquer le rôle des parents d'élèves ?

#### **4. 3. Recommandation en direction des parents d'élèves**

Les parents d'élèves sont les géniteurs et les premiers éducateurs. Ils constituent aussi un maillon important dans le système éducatif. De ce point de vue, il urge de créer à tous les niveaux du système éducatif, de bonnes relations écoles-familles pour une synergie d'actions pouvant conduire à l'obtention d'une bonne approche de solutions aux problèmes que rencontre l'éducation des enfants. C'est pour cette raison que nous estimons que les parents d'élèves doivent avoir à assumer une part de responsabilité dans la résolution du problème de qualité d'enseignement qui se pose à l'ère de l'utilisation massive des enseignants vacataires sans une formation initiale. Il est de notoriété publique qu'aujourd'hui, la pénurie d'enseignants de qualité, est une réalité à tous les niveaux du système éducatif. Au cours secondaire, les chefs d'établissements se trouvent obligés de recruter les enseignants vacataires pour combler quelque peu le vide que cela crée chaque année scolaire du point de vue du flux des élèves que reçoivent les établissements.

Le constat général montre que ces enseignants recrutés viennent régler majoritairement le problème de quantité et non de qualité.



Alors que le système éducatif a besoin des encadreurs de qualité pour assurer la formation d'un capital humain capable de promouvoir le développement socio-économique de la nation. Dans cette dynamique, ce ne serait pas trop demander aux parents d'élèves de vouloir les associer à la résolution du problème de la formation de qualité de leurs enfants. Compte tenu du rôle d'intermédiation que certains membres du bureau jouent, surtout dans le recrutement de certains enseignants vacataires, il serait normal qu'ils priorisent l'aptitude intellectuelle et non se baser sur le souci d'aider à résoudre le problème d'emploi seulement en plaidant pour ceux-là qui ne détiennent même pas les ressources intellectuelles requises pour exercer le métier d'enseignant. Ces dernières constituent la base de l'assimilation d'une formation professionnelle solide pour l'exercice d'un tel métier.

## **CONCLUSION**

Le système éducatif béninois est confronté à de nombreuses difficultés. Pour cela, chacun de ses acteurs a l'obligation de réfléchir sur les voies et moyens nécessaires pour parvenir à la résolution efficace des multiples maux qui le minent. A l'enseignement secondaire, outre les problèmes récurrents qui importunent tous les ordres d'enseignement de façon générale au Bénin, celui de ce sous-secteur se particularise par l'utilisation massive des enseignants vacataires. Ces derniers constituent la catégorie la plus dominante de l'enseignement secondaire. Dans la commune de Toffo comme dans presque toutes les autres communes du Bénin, ils interviennent dans les établissements secondaires avec des diplômes académiques sans avoir suivi au moins une formation initiale d'entrée. Chaque année, le phénomène de recrutement des enseignants vacataires sans une formation de base ne fait que connaître d'ampleur. Cet état de chose contribue à la baisse criarde de niveau constatée de façon notoire chez les apprenants ces dernières années. En effet, face aux innombrables difficultés auxquelles sont confrontés même les enseignants qualifiés dans la mise en œuvre de l'Approche par Compétences (A.P.C) malgré les nombreuses années d'expérience capitalisée dans la fonction



enseignante, qu'en serait-il pour ceux qui n'ont reçu aucune notion de pédagogie et de psychologie de l'adolescent avant de s'y retrouver ? C'est un peu comme on a coutume de dire : " quand le bois vert commence par brûler et crépiter sous l'action du feu, il est facile pour le bois sec d'être consommé et réduit en cendres". Dans cette situation, les véritables victimes restent les apprenants, citoyens et futurs cadres du Bénin.

Compte tenu des conséquences non négligeables qui découlent de ce phénomène, des actions concrètes méritent d'être menées pour circonscrire ce mal afin de le réduire à une portion congrue ou pour l'éradiquer en l'attaquant par la racine. Cela signifie que pour résorber le phénomène du recrutement des enseignants vacataires sans une formation initiale, il faut remonter à ses causes et penser à l'amélioration de la qualité de l'enseignement qu'ils dispensent en mettant en application les approches de solutions proposées. De ce point de vue, les différents acteurs du système éducatif sont ainsi interpellés pour des actions concertées qui aideront à juguler les conséquences qu'entraîne le phénomène. C'est par l'école, c'est-à-dire par l'instruction des filles et des fils dans de meilleures conditions que le Bénin en général et la commune de Toffo pourront amorcer un réel décollage pour s'engager dans la voie du développement économique et social.

## REFERENCES

1. Beckers, J. (2007). *Compétences et identité professionnelles*. Bruxelles : De Boeck.
2. Bourdoncle, R. (1993). *La Professionnalisation des enseignants : les limites d'un mythe*. Revue Française de Pédagogie (105), 83-119.
3. Dubar, C. (1992). *Formes identitaires et socialisation professionnelle*. Revue Française de Sociologie (4), 505-529.
4. Gilbert Py. Nicole, M. & Nadine C. (2008). *Guide du professeur des écoles stagiaires, débuter dans l'enseignement primaire*, 3<sup>e</sup> édition actualisée et augmentée, Vuibert.



5. Karim, R. (2005). *Bulletin d'Echanges Pédagogiques n° 18 de juillet*, une revue de l'ONG IFESH-Bénin, p. 13.
6. Kponou J. (2012). *L'influence des effectifs pléthoriques sur la qualité de l'enseignement à l'ère de l'inscription scolaire gratuite au Bénin : cas de quelques écoles primaires de la Commune de Toffo*, Mémoire de Maîtrise, UAC.
7. Leduc-Claire C. (2005). *Guide du professeur de l'enseignement Secondaire*, 2<sup>e</sup> édition, Vuibert.
8. Meirieu Ph. (1997). *Quelles finalités pour l'éducation, et formation Sciences Humaines n°76*.
9. Mialaret M. n°1703, *La formation des enseignants* ; Collection Que Sais-je ? Paris, PUF.
10. Nékpo C. F. (1999). *Education et culture*, Tome2, Porto-Novo, CNPMS.
11. Nékpo C. F. (1998). *La dissertation pédagogique : recueil de conseils et de 20 sujets traités de pédagogie générale*, Porto-Novo, C N P M S.
12. Perez-Roux, T. (2010). *Quelle prise en compte du Sujet dans la formation des enseignants ? Enjeux et limites d'une approche clinique*.
13. Perez-Roux, T. (2011). *Identité(s) professionnelle(s) des enseignants : les professeurs d'EPS entre appartenance et singularité*. Paris : Editions EP.S.
14. Perrenoud, P. (1995). *Des savoirs aux compétences*. Pédagogie collégiale, 9 (1), 20-24.
15. Wittorski, R. (1998). *De la fabrication des compétences*. Education permanente (135), 57- 69.
16. Wittorski, R. (2007). *La professionnalisation*. Savoirs (17), 11-38.